



PROCÈS VERBAL - COMMISSION DES FINANCES

MERCREDI 22 septembre 2026 - PV N°7

PRESENTS : Mmes LONGUEVILLE Nathalie (Présidente) - VIGIER Natacha - DELANNES Mathilde - BOISSEAUX Christine (secrétaire de séance) ,MM.LAGARDE Bernard - BLONDY Jonathan (Président du district) et Mme DUJARRI Marie-Annick (salariée comptable)

EXCUSE : M.PEREIRA Philippe

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel

dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros.

A noter que pour les dossiers concernant le club de Neuvic Mr PEIREIRA Philippe ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de CHAMPCEVINEL Mme LONGUEVILLE Nathalie ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de PÉRIGORD CENTRE Mme VIGIER Natacha ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de THIVIER Mr LAGARDE Bernard ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de COCC Mme BOISSEAUX Christine ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

FOND DE SOUTIEN :

Amélioration générale de la qualité des dossiers

- Il y a eu 30 dossiers déposés, les dossiers étaient plus complets et conformes qu'en 2025.
- Une relance téléphonique individuelle pour récupérer les pièces manquantes a été faite par la présidente qui remercie les clubs d'avoir joué le jeu rapidement et avec bienveillance.
- 16 clubs des 32 clubs de l'an dernier ont déposé un dossier cette année.
- Conclusion : nette amélioration de la conformité.

Enveloppe budgétaire et règle des 50 %

- Budget global initial : 10 000 €.
- Plafond : 400 € par club et 50 % du devis (même si > 800 €).
- Propositions d'arrondis au-delà de 50 % écartées pour équité.
- Le montant global du fond de soutien aux clubs 2026-2027 est de 8907€



Examen des dossiers clubs :

- Dossier n° 1 : (2 mini-buts), devis 500 € subvention 250 €. Validé
- Dossier n° 2 : (tablette) devis 275,40 € subvention 137€. Validé
- Dossier n° 3 : (buts mobiles), devis 3 030 €, subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 4 : (traceuse terrain)devis 1 889,26 €, subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 5 : (matériels pédagogiques), devis 428,94 € TTC, subvention 214€. Validé
- Dossier n° 6 : (buts amovibles), devis 2 125 € + 280 €, subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 7 : (matériels pédagogiques), devis 1 052 €, subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 8 (matériels pédagogiques)), devis 1 200 €, subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 9 (matériel technique) , devis 370 €, subvention 185 €. Validé
- Dossier n° 10 (matériel technique) , devis 400 €, subvention 200 €. Validé
- Dossier n° 11 (matériel technique), devis 244,93 € ; subvention 122€.Validé
- Dossier n° 12 (mise en conformité terrain), devis 496,20 €.subvention 248€. Validé
- Dossier n°13 (matériel de tonte), devis 1446€ subvention 400€.Validé
- Dossier n° 14 (travaux réhabilitation vestiaires): devis 882,64 € subvention 400€, Validé
- Dossier n° 15(mise en forme terrain), devis 3 612,27 €,subvention 400 €. Validé
- Dossier n° 16 (Achat de conteneur) : devis 2 554 €, subvention 400€. Validé
- Dossier n° 17 (matériels pédagogiques) devis 378€, subvention 189€. Validé
- Dossier n° 18 (matériels techniques) devis 378€, subvention 189€. Validé
- Dossier n° 19 Demandes non éligibles (cadeaux Noël) : Validé
- Dossier n° 20 (matériels techniques) devis 383,14€ subvention 191€. Validé
- Dossier n° 21 (ordinateur+imprimante) devis 385,99€ subvention 193€. Validé
- Dossier n° 22 (traceuse), devis 1099,99€ subvention 400€. Validé
- Dossier n° 23 (mobilier club housse) devis 438,50€ subvention 219€. Validé
- Dossier n° 24 (caméra) devis 869€ subvention 400€. Validé
- Dossier n° 25 (matériel vestiaire) devis 1473€ subvention 400€. Validé
- Dossier n° 26 (Aide à l'apprentissage et service civique).“bonification formation” : exemple d'attribution 400 € + 100 € de bonification pour un club (projet de la campagne électorale) subvention 500€. Validé

Dossiers déposés hors délai raisonnable : l'aide est réduite de 50 %. Ainsi, au lieu d'une aide de 50 % du devis plafonnée à 400 €, l'aide maximale attribuable est de 200 €.

- Dossier n° 27 (matériel équipement club housse) devis 1012.97€ subvention 200€. Validé
- Dossier n°28 (robot tondeuse) devis 4799,10€ subvention 200€. Validé
- Dossier n° 29 (but amovible) subvention 200€. Validé
- Dossier n°30 (Aide à deux services civiques). 200€ + 200€ subvention 400€. Validé

A ce jour les demandes de fonds de soutien sont closes.

Processus documentaire et conformité

- Exiger devis/factures au nom du club (pas de la mairie) ; rappeler les critères et justificatifs requis.
- Modèle de mail type (comme l'an dernier) pour notifier acceptation et montants, soumis à validation interne avant envoi.
- Améliorations proposées pour le prochain appel :
 - Devis obligatoirement au nom du club.
 - Ajout du numéro de téléphone du correspondant.

COMMISSION DES FINANCES DU 16.10.2024

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



- Étudier la dématérialisation via Google Form, avec dépôt de devis par e-mail.
- Rendre explicite les critères de financement.

Échéance : toute facture devra être envoyée avant le 30 novembre 2026 . Relance lors de l'AG début novembre (02 ou 03/11). Au-delà de cette date le dossier sera caduc.

Finance et investissements (hors subventions clubs):

- Situation de trésorerie au 22 septembre 2026 :
 - Compte courant : 39 904,36 €
 - Fonds épargne : 269 064,60 €
 - Arbitrage mensuel : 21 000 € d'entrées, dépenses à venir (frais d'arbitrage 4 000€/mois, taxe foncière).
- Panneaux photovoltaïques : installation début octobre (4 jours), autoconsommation, réduction attendue 30–40 % de la facture d'électricité.
- Mutuelle d'entreprise : fin de contrat Via Santé au 31/12 (simplification AG2R). Recherche d'une nouvelle mutuelle ; difficulté sur la prise en charge conjoints/enfants (coûts élevés).
- Soutien aux clubs face au coût du carburant : réflexion en cours ; contact pris avec Total pour solutions potentielles ; impact des déplacements sur les familles.
- Travaux et investissements : envisager le remplacement des fenêtres (ancienne CDA et "sportive jeune"), prioritaires (état ancien/rouillé). Alternatives étudiées (films anti-chaleur, stores extérieurs) plus coûteuses. Décision conditionnée à l'analyse financière de la commission du 20/10 (réunion en visioconférence, présentation des grandes lignes financières et d'un projet de plaquette).
- Étudier l'opération départementale d'achat groupé de conteneurs.

La présidente remercie les membres pour cette séance, la prochaine séance sera le 20 octobre en visio pour la préparation de l'AG financière.

La présidente
Longueville Nathalie

La secrétaire de séance
Boisseaux Christine